



# QUESTIONNAIRE PROPOSITION D'ASSURANCE ARTISANS & ENTREPRISES

Ce questionnaire est un document contractuel et ne peut être exploité que dans la mesure où il est dûment complété, signé et accompagné des éléments et informations demandés. Toutes les questions doivent avoir une réponse, y compris celles par Oui ou Non.

L'ensemble des informations qui nous sont communiquées sont confidentielles et strictement limitées à notre usage. Ce sont des éléments d'appréciation du risque qui servent de base au calcul du tarif applicable. Complétez la demande d'adhésion avec les pièces demandées et envoyez-nous votre dossier complet **par le biais de votre intermédiaire.**

## 1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom ou Raison sociale.....  
Adresse de l'Entreprise.....  
.....  
Ville.....  
Code postal.....  
Code NAF..... N° SIRET :.....  
Date de création:..... Date de clôture de l'exercice comptable :.....  
Tel :..... Fax:.....  
Email :.....  
Directeur/Gérant:.....

**Nom de votre Expert-comptable:**.....  
Adresse :.....  
.....  
Tel :..... Fax:.....  
Email :.....  
Cochez cette case si vous n'avez pas d'expert-comptable:.....  (sans objet)

## 2. CONDITIONS MINIMUMS DE PROPOSITION D'ASSURANCES

Nombre d'années d'expérience du dirigeant : .....

Diplômes & qualifications du dirigeant: .....

CAP  Certificat de travail  Attestation de compétences  
 BEP  Certificat Qualibat  Autres

## 3. TAILLE ET ÉTENDUE DE L'ENTREPRISE

Effectif (si la société possède plus de 20 personnes sur le chantier, cocher cette case)  Dont :  
encadrement: ..... ouvriers: .....  
employés administratifs/commerciaux: ..... apprentis: .....  
Le directeur/gérant participe-t-il aux travaux?.....  OUI -  NON



#### 4. RISQUES À GARANTIR & EXIGENCES PARTICULIÈRES

**Souhaitez-vous garantir :**

- (1) Votre responsabilité décennale (garantie obligatoire) et garanties connexes.....  OUI -  NON  
 Votre responsabilité décennale pour les ouvrages **non**-soumis à l'obligation d'assurance.....  OUI -  NON  
 (principalement des ouvrages de « génie civil » énumérés à l'article L243-1-1 du Code des assurances et définis dans l'ordonnance du 8 juin 2005)
- (2) Votre responsabilité civile générale, de droit commun. (hors décennale).....  OUI -  NON
- (3) Les dommages matériels à
- (a) votre ouvrage et aux biens sur chantiers avant réception :.....  OUI -  NON
  - (b) vos engins et matériels de chantier (voir ANNEXE « INVENTAIRE » page 7).....  OUI -  NON
  - (c) les engins et machines loués.....  OUI -  NON

**A RENSEIGNER SI VOUS AVEZ COCHE LES GARANTIES CORRESPONDANTES PLUS HAUT**

**[GARANTIE DE VOS ENGINS ET MATÉRIELS DE CHANTIER – 3b]**

- (a) Valeur totale des engins et matériels de chantier dont vous avez la propriété:  
*Il s'agit du montant total des biens déclarés à l'inventaire en rubrique 4.*

..... €

**[GARANTIE DES ENGINS ET MACHINES LOUÉS – 3c]**

- (b) Total annuel des coûts locatifs de vos engins et matériels de chantier :  
*Il s'agit du montant du compte N°6135 Locations mobilières des Comptes de Charges. Les matériels, engins ou véhicules bénéficiant d'une location de type "longue durée" ou d'un contrat de crédit-bail ne doivent pas être déclaré dans cette catégorie.*

..... €

**DATE D'EFFET SOUHAITÉE (MM/AAAA) : 01/ /20**

**FRACTIONNEMENT SOUHAITÉ :**  ANNUEL  SEMESTRIEL  TRIMESTRIEL

**FRANCHISE SOUHAITÉE (par défaut 5 000 €) :**  2 500€  1 500€  750 €

**LIMITES DE GARANTIES SOUHAITÉES :**  500 000 €  1 000 000 €  1 500 000 €

Vous n'êtes pas assuré depuis :  <2 ans  entre 2 et 5 ans  entre 5 et 7 ans  > 7 ans  (sans objet)

Avez-vous une exigence particulière en matière de couverture / **montants de garantie?**  OUI -  NON

**Si OUI, merci de décrire ces exigences et demandes particulières :**

.....  
 .....  
 .....

#### 5. ASSIETTE DE PRIME

- (c) Veillez préciser le Chiffre d'affaires (HT):

Exercice passé	Exercice en cours (CA prévisionnel pour les entreprises en création)

**Réalisez-vous plus de 5% de votre Chiffre d'Affaires hors de France ?**.....  OUI -  NON  
*Si oui, veuillez indiquer la répartition de votre CA par pays.*



**6. RENSEIGNEZ VOTRE/VOS ACTIVITÉ(S)**

- Conseils, conceptions, et spécifications fournis en contrepartie d'une rémunération. (activité d'ingénierie annexe).....  OUI -  NON
- Travaux tous corps d'état (entreprise générale TCE).....  OUI -  NON
- Etudes et Travaux, tous corps d'état (contractant général).....  OUI -  NON
- Constructeur de Maisons Individuelles (CMI).....  OUI -  NON

VEUILLEZ DÉFINIR PRÉCISEMENT VOTRE ACTIVITÉ (cette définition servira à l'élaboration votre contrat) :

[NOMENCLATURE OFFICIELLE FFSA \(cliquer ici\)](#)

Activité <sup>1</sup> :	Nature des Travaux <sup>2</sup> :	Ventilation (€/%) :	<u>marchés de travaux à part entière ?</u> (OUI/NON)	Particularités <sup>3</sup> (Fabricant / Négociant Poseur... etc.)
Total :		€/%		

<sup>1</sup> Pour vous aider, nous vous invitons à utiliser la nomenclature FFSA reprise en annexe à la fin de ce questionnaire.

<sup>2</sup> Précisez s'il s'agit de **bâtiment (B)**, de **travaux publics (TP)**, d'installation d'**équipements dissociables (ED)** ou **non-dissociables (END)**, ou encore d'une **activité HORS BTP**.

<sup>3</sup> Vous pouvez ici préciser si l'activité comprend la fabrication de composants, la pose de composants préfabriqués, ou s'il s'agit d'activités exclusivement réalisée ou donnée en sous-traitance, etc... ;



## 7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### ▪ TRAVAUX DANGEREUX – Réalisez-vous, ou faites-vous réaliser ce qui suit:

- Travaux en hauteur<sup>4</sup> ? .....  OUI -  NON
- Excavations en dessous de 5 mètres de profondeur? .....  OUI -  NON
- Travaux Offshore? .....  OUI -  NON
- Retrait d'amiante ? .....  OUI -  NON
- Interventions sur flèches, souches de cheminée, ou haut-fourneaux ? .....  OUI -  NON
- Interventions sur Ponts, Tunnels ou autres Ouvrages d'Arts .....  OUI -  NON
- Forages (de toutes natures) .....  OUI -  NON
- Exploitation de carrière .....  OUI -  NON

### TRAVAUX DE DÉMOLITION :

- sur des structures dont la hauteur dépasse 5 mètres ? .....  OUI -  NON
- par explosif et/ou boules de démolition ? .....  OUI -  NON

### ▪ Vos marchés portent-ils sur des opérations dont le coût de construction TTC, honoraires inclus, dépasse CINQ millions d'euros ? si oui, indiquer le montant souhaité ..... OUI - NON

### ▪ Réalisez-vous des travaux de structure, gros œuvre, et clos et couverts (activités 9 à 21 et activité 38 de la nomenclature FFSA réf.2007/ABR64), pour des ouvrages à ossature bois ? ..... OUI - NON

### ▪ Intervenez-vous sur ouvrages de caractère exceptionnel et/ou inusuels (tel que défini ci-dessous) ? ..... OUI - NON

	Grande portée		Grande hauteur hors sol		Grande profondeur
	PORTEE (entre nu des appuis supérieure à :	PORTE-A-FAUX supérieur à :	HAUTEUR TOTALE DE L'OUVRAGE (au-dessus du point le plus bas du sol entourant l'ouvrage) supérieure à :		
Pour le bois poutres ..... arcs .....	30 mètres 60 mètres	15 mètres 15 mètres	Hall sans plancher intermédiaire ..... Bâtiments à étages ..... Réfrigérants, réservoirs ..... Cheminées .....	35 mètres 60 mètres 60 mètres 100 mètres	Parties enterrées lorsque la hauteur de celles-ci (au-dessous du point le plus haut du sol entourant l'ouvrage) est supérieure à 15 mètres.  Pieux (ou puits de fondations) de plus de 30 mètres, après recépage.
Pour le béton poutres ..... arcs (ou voûtes) .....	40 mètres 70 mètres	20 mètres 20 mètres			
Pour l'acier poutres ..... arcs .....	50 mètres 70 mètres	25 mètres 25 mètres			

- Vos travaux sont-ils de technique courante<sup>5</sup>? .....  OUI -  NON
- Vos devis indiquent-ils une évaluation du montant de crédit d'impôt attaché à la réalisation de travaux ? (même si expressément qualifiée d'indicative) .....  OUI -  NON
- Exploitez-vous des installations classées pour la protection de l'environnement au sens de la Loi n°76-663 du 19 juillet 1976 ? .....  OUI -  NON
- L'obligation légale d'évaluation des risques professionnels pour la sécurité et la santé des salariés a-t-elle été formalisée par le Document Unique (article R-230-1 du Code du Travail) ? .....  OUI -  NON -  PAS ENCORE
- Avez-vous fait l'objet de mise en cause pour des raisons de Sécurité, Protection et/ou de Santé au cours des cinq dernières années? (accidents de travail)<sup>6</sup> .....  OUI -  NON

<sup>4</sup> Etant entendu comme tout travail entrepris à une hauteur supérieure à 15 mètres au-dessus du niveau du sol ou des planchers en cas de travail effectué à l'intérieur d'un bâtiment ou d'une structure.

<sup>5</sup> Sont considérés comme étant réalisés au moyen de travaux ou procédés de technique courante, les ouvrages de bâtiments prévus pour être exécutés avec des matériaux ou selon des procédés :

- Soit traditionnels ou normalisés et conformes aux règles en vigueur, c'est-à-dire aux normes françaises homologues, aux règles de calcul et « cahier des charges D.T.U. » (documents techniques unifiés) ou aux cahiers des charges ou aux règles professionnelles établies par les organismes professionnels.
- Soit non traditionnels, sous condition qu'ils aient fait l'objet d'un « avis technique de la Commission ministérielle » et que les travaux répondent aux conditions, prescriptions et limites découlant de la décision d'acceptation des risques prise au vu de l'avis technique publié par l'assureur ou par l'Association Française des Assureurs Construction (AFAC).



Faites-vous appel à des sous-traitants?

OUI -  NON

*L'assuré déclare donner en sous-traitance une partie de ses différents marchés auprès d'entreprises avec lesquelles il a conclu ; à cet effet l'assuré exige de ces entreprises sous-traitantes qu'elles soient assurées auprès de compagnies notoirement solvables pour leur couverture RC Décennale et à jour du paiement de leurs assurances. En cas de sinistre où la responsabilité de l'assuré serait recherchée, les garanties des polices de ces sous-traitants interviendront en franchise du montant de l'indemnité qui pourrait être allouée aux tiers au titre du présent contrat. En cas de non souscription de telles polices par les entreprises sous-traitantes, une règle proportionnelle de 10% du montant de l'indemnité sera automatiquement appliquée à l'assuré et le montant de la franchise laissée à sa charge sera multiplié par 3.*

**SI OUI :**

- **Contrôlez-vous** que tout intervenant, artisan ou autre professionnel de la construction, agissant en qualité de sous -traitant sur vos chantiers, bénéficie d'une assurance de responsabilité appropriée<sup>7</sup> ?  OUI -  NON
- **Quelle part de votre Chiffre d'affaires représente la sous-traitance :** .....
- **Pour quels lots, et en quelles circonstances faites-vous appels à des sous-traitants :** .....

Vos travaux impliquent-ils une activité d'installation d'éléments d'équipement ? .....  OUI -  NON

Quelle part de votre Chiffre d'affaires représente cette activité : .....

REEMPLIR SI VOUS AVEZ RÉPONDU « OUI » A LA QUESTION PRÉCÉDENTE:	éléments <b>indissociables</b> (1792-2 CC)	éléments <b>dissociables</b> (1792-3 CC)
Quel est le coût moyen de l'équipement :	€	€
Quel est le coût max de l'équipement :	€	€
Description des équipements		
Renseignez : 1. Identité des fabricants 2. Quelles sont les garanties du/des fabricants ? (durée de l'engagement)		
Existe-t-il un contrat de maintenance ?	<input type="checkbox"/> OUI - <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI - <input type="checkbox"/> NON
Ventilation du chiffre d'affaires	%	%

TOTAL = 100%

PAR SECTEUR DE CLIENTÈLE (ou vos donneurs d'ordre)	% du CA
<b>Particuliers</b>	
<b>En qualité de sous-traitant</b>	
<b>PROMOTEURS</b>	
<b>Maîtres d'Ouvrage publics (Collectivités, Etat, etc...)</b>	
<b>Autres (Syndics, Sociétés, etc...)</b>	
PAR TYPOLOGIES DE TRAVAUX :	% du CA
Bâtiment neuf	
Bâtiment rénovation	
Génie Civil / TP :	
Installation d'équipements	
Autres (préciser)	

<sup>6</sup> Si OUI, joindre liste des mises en causes & accidents.

<sup>7</sup> Les attestations de vos sous-traitants doivent faire mention de la garantie de responsabilité des sous-traitants pour la responsabilité établie par l'article 1792-4-2 du code civil, pour un montant de garantie qui ne soit pas inférieur au montant de la construction.



Veillez indiquer vos interventions **par typologies d'ouvrages** et les montants de vos marchés de travaux :

<b>PAR TYPOLOGIES D'OUVRAGES</b>	Coût Maximal par marché	Coût Moyen d'un marché	Nombre de chantiers moyen /an
<b>Bâtiment d'habitation</b>			
<b>Grandes surfaces commerciales</b>			
<b>Ouvrages industriels</b>			
<b>Ouvrages Agricoles</b>			
<b>Autres bâtiments</b>			
<b>Ouvrages de production d'énergie</b>			
<b>Génie Civil, Ouvrages d'Art et Hors-Bâtiment<sup>8</sup></b>			

## 8. ANTÉCÉDENTS (ASSURANCES & SINISTRES – PENDANT LES 5 DERNIÈRES ANNÉES)

Si vous avez été assuré pour le même risque, veuillez joindre les CP:

Si vous avez fait l'objet de mise en cause au cours des 5 dernières années, veuillez joindre le RS:  
**Veillez joindre une note explicative pour tout sinistre de plus de 5.000 EUROS.**

Avez-vous connaissance d'autres événements susceptibles d'engager votre responsabilité ?

OUI -  NON

Êtes-vous, ou avez-vous été dans une de ces situations :

- Redressement judiciaire ?  OUI -  NON
- Sans assurance pendant plus de trois mois ?  OUI -  NON
- Résilié pour sinistre ?  OUI -  NON
- Résilié pour non-paiement ?  OUI -  NON

(en cas de résiliation compagnie, merci d'adresser un relevé d'information < à 3 mois.)  
 Si l'une de vos 5 dernières réponses est **OUI**, veuillez joindre une note explicative.

## 9. DOCUMENTS À PRODUIRE

- Un relevé d'information si le proposant a déjà été assuré (sur les cinq dernières années minimum) ;
- Copie d'un avis de situation SIRENE du registre INSEE ;
- Diplômes / Certificats de qualification ou autres (du gérant et du personnel de l'entreprise) ;
- Note de présentation de l'entreprise, business plan, ou document commercial ;
- Liste nominative des salariés.

Pour les entreprises : **dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux, nous vous prions :**

- de joindre une copie d'extrait K-bis datant de moins de 3 mois pour les entreprises commerciales ou une copie du justificatif de l'inscription au Registre des Métiers pour les artisans ;
- d'effectuer tout règlement à partir d'un compte ouvert auprès d'un établissement bancaire français au nom de l'entreprise.

## 10. INFORMATION

**Vous reconnaissez avoir été informé(e)**, conformément à l'Article 32 de la Loi du 6 janvier 1978, du caractère **obligatoire** des réponses aux questions posées pour l'établissement des CONDITIONS PARTICULIERES ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une **omission** ou d'une **fausse déclaration** prévues aux articles L.113-8 (**nullité du contrat**) et L.113-9 (**réduction des indemnités**) du Code des Assurances. Que les destinataires de données personnelles vous concernant sont d'une part, en vertu d'une autorisation de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés, les collaborateurs de l'assureur responsable du traitement, tant en France que dans l'UE, dont la finalité est la souscription, la gestion et l'exécution des contrats d'assurance et d'autre part ses intermédiaires, réassureurs, organismes professionnels habilités ainsi que les sous-traitants missionnés. Que **vos données peuvent être utilisées** dans la mesure où elles sont nécessaires à la gestion et à l'exécution des contrats souscrits auprès de lui ou auprès des autres sociétés du groupe auquel il appartient. Que **vous disposez d'un droit d'accès et de rectification** auprès de SAS NTP – pour toute information vous concernant.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

**Signature et cachet du Souscripteur**

*Ce questionnaire est un document contractuel, toute omission, toute déclaration fautive ou inexacte, entraînerait la nullité du contrat ou vous exposerait à encourir les sanctions prévues aux articles L.113-8 ou L.113-9 du Code des Assurances.*

<sup>8</sup> Inclure ici, les champs photovoltaïques, les champs d'éoliennes, etc...



**ANNEXE « INVENTAIRE »**

**La présente fiche vous permet de déclarer les machines, engins, outils, équipements, caravanes, ou d'autres objets de nature similaire dont vous avez la propriété et que vous souhaitez faire assurer.**

OBJET N° .....	Description :
	Année de construction :
	Financement : (nom & n° de contrat)
	Marque :
	Type :
	Série :
	Valeur déclarée :

OBJET N° .....	Description :
	Année de construction :
	Financement : (nom & n° de contrat)
	Marque :
	Type :
	Série :
	Valeur déclarée :

OBJET N° .....	Description :
	Année de construction :
	Financement : (nom & n° de contrat)
	Marque :
	Type :
	Série :
	Valeur déclarée :

OBJET N° .....	Description :
	Année de construction :
	Financement : (nom & n° de contrat)
	Marque :
	Type :
	Série :
	Valeur déclarée :

OBJET N° .....	Description :
	Année de construction :
	Financement : (nom & n° de contrat)
	Marque :
	Type :
	Série :
	Valeur déclarée :

*Les numéros d'OBJET doivent se suivre, ils pourront éventuellement être modifiés par l'Assureur s'il le juge opportun. Vous pouvez déclarer à tout moment de nouveaux engins en utilisant la présente ANNEXE.*



## ANNEXE NOMENCLATURE FFSA des activités du BTP pour les attestations d'assurance des constructeurs

Référence 2007 / ABR 64

**Le terme réalisation comprend pour toutes les activités listées la conception, la mise en œuvre y compris la préparation des supports, la transformation, le confortement, la réparation, la maintenance, l'entretien et le montage-levage.**  
**Par la notion de travaux accessoires et/ou complémentaires, il faut entendre la réalisation de travaux nécessaires et indispensables à l'exécution des travaux relevant de l'activité principale définie. Ces travaux répertoriés comme accessoires ou complémentaires ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. Si tel est le cas, l'attestation d'assurance doit reproduire précisément l'activité objet du marché de travaux. A l'inverse, ces travaux seraient alors réputés non garantis.**

### Préparation et aménagement du site

#### 1. Démolition

Démolition d'ouvrages par des moyens manuels ou mécaniques (**hors explosifs**). Cette activité comprend, pour les raccordements et la protection des existants, les travaux accessoires ou complémentaires de :

- Maçonnerie,
- Zinguerie, couverture et étanchéité,
- VRD

#### 2. Terrassement

Réalisation à ciel ouvert, de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement **sauf pour les carrières ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'un ouvrage**. Cette activité comprend les sondages et forages.

#### 3. Amélioration des sols

Traitement, renforcement et confortement des sols en place en vue d'en améliorer les caractéristiques physiques et mécaniques. Cette activité comprend la pose de géotextiles (**hors géo-membrane**), les sondages et forages.

#### 4. V.R.D. : Canalisations – Assainissement – Chaussées – Trottoirs – Pavage – Arrosage – Espaces verts

Réalisation de canalisations, d'assainissement autonome, de réseaux enterrés, de voiries piétonnes et carrossables, de poteaux et clôtures. Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.

#### 5. Montage d'échafaudage – Etalement

Montage pour le compte de tiers de tous étalements, échafaudages fixes, suspendus ou élévateurs employés à la construction ou à l'entretien des immeubles, monuments et édifices ainsi que le montage de structures événementielles.

#### 6. Traitement amiante

Retrait de l'amiante, de matériaux et produits en contenant, ainsi que leur élimination ou leur confinement, dans tout ouvrage ou partie d'ouvrage.

#### 7. Traitement curatif (insectes xylophages – champignons)

Traitement curatif des bois en œuvre et des constructions contre les insectes à larves xylophages, les termites et les champignons dans les charpentes et menuiseries en bois, mais aussi les sols, fondations, murs, cloisons et planchers.

#### 8. Assèchement des murs

Traitement des murs contre les remontées d'humidité par capillarité. Cette activité comprend les travaux préparatoires et de traitement proprement dits et les travaux accessoires et complémentaires de remplacement des parements.

### Structure et gros-œuvre

#### 9. Fondations spéciale

Réalisation de systèmes de fondations profondes tels que pieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement autonomes et toutes autres techniques équivalentes. Cette activité comprend les travaux de rabattement de nappes, les sondages et forages.

#### 10. Maçonnerie et béton armé sauf précontraint in situ

Réalisation de maçonnerie en béton armé préfabriqué ou non, en béton précontraint préfabriqué (hors précontrainte in situ), en blocs agglomérés de mortier ou de béton cellulaire, en pierre naturelles ou briques, ceci tant en infrastructure qu'en superstructure, par toutes les techniques de maçonneries de coulage, hourdage (hors revêtement mural agrafé, attaché ou collé). Cette activité comprend les travaux de :

- enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse,
- ravalement en maçonnerie,
- de briquetage, pavage,
- dallage, chape,
- fondations autres que pieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement autonomes et toutes autres techniques équivalentes.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- terrassement et de canalisations enterrées,
- complément d'étanchéité des murs enterrés,
- pose de matériaux contribuant à l'isolation intérieure,
- la pose de renforts bois ou métal nécessités par l'ouverture de baies et les reprises en sous-œuvre
- démolition et VRD,
- pose d' huisseries,
- pose d'éléments simples de charpente, ne comportant ni entaille, ni assemblage, et scellés directement à la maçonnerie, **et à l'exclusion de toute charpente préfabriquée dans l'industrie,**
- plâtrerie,
- carrelage, faïence et revêtement en matériaux durs à base minérale,

- calfeutrement de joints.

- Et les travaux suivants liés à la fumisterie :
- construction, réparation et entretien d'âtres et foyers (hors four et cheminée industriels),
- conduits de fumées et de ventilation à usage domestique et individuel,
- ravalement et réfection des souches hors combles,
- construction de cheminées à usage domestique et individuel,
- revêtements en carreaux et panneaux de faïence.

#### 11. Béton précontraint in situ

Mise en œuvre de béton armé précontraint mis en tension sur chantier.

#### 12. Charpente et structure en bois

Réalisation de charpentes, structures et ossatures à base de bois à l'exclusion des façades-rideaux.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- couverture, bardage, châssis divers, lorsque ceux-ci sont fixés directement à l'ossature,
- supports de couverture ou d'étanchéité,
- plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autres matériaux,
- planchers et parquets,
- isolation thermique et acoustique liées à l'ossature ou à la charpente,
- traitement préventif et curatif des bois,
- mise en œuvre de matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers.

#### 13. Charpente et structure métallique

Réalisation de charpentes, structures et ossatures métalliques à l'exclusion des façades-rideaux.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- couverture, bardage, châssis divers, lorsque ceux-ci sont métalliques et directement fixés à l'ossature,
- supports de couverture ou d'étanchéité,
- protection et traitement contre la corrosion,
- traitement pour la stabilité au feu par peinture ou flocage,
- travaux en sous-œuvre par structure métallique,
- isolation thermique et acoustique liées à l'ossature ou à la charpente.

### Clos et couverts

#### 14. Couverture

Réalisation en tout matériaux (hors structures textiles), y compris par bardeau bitumé, de couverture, vêtage, vêtère.

Cette activité comprend les travaux de :

- zinguerie et éléments accessoires en PVC,
  - pose de châssis de toit (y compris exutoires en toiture), de capteurs solaires,
  - réalisation d'isolation et d'écran sous toiture,
  - ravalement et réfection des souches hors combles,
  - installation de paratonnerre.
- Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :
- raccord d'étanchéité,
  - réalisation de bardages verticaux.

#### 15. Etanchéité de toiture, terrasse et plancher intérieur

Réalisation d'étanchéité de toiture, terrasse et plancher intérieur par mise en œuvre de matériaux bitumineux ou de synthèse sur des supports horizontaux ou inclinés, y compris la pose du support d'étanchéité.

Cette activité comprend dans la limite éventuelle fixée au procédé, la mise en œuvre de matériaux d'isolation et inclut tous travaux préparant l'application ou assurant la protection du revêtement étanche, ainsi que ceux complétant l'étanchéité des ouvrages.

Ainsi que la réalisation des travaux de :

- étanchéité de paroi enterrée,
- zinguerie et éléments accessoires en PVC,
- châssis de toit (y compris exutoires en toiture)

#### 16. Etanchéité et imperméabilisation de cuvelage, réservoirs et piscines

Réalisation de travaux d'étanchéité et d'imperméabilisation de cuvelage d'ouvrages en sous pression hydrostatique, de réservoirs et piscines en béton armé et béton précontraint. Cette activité comprend les travaux préparatoires, comme ceux de protection et de traitement de tous les joints.

#### 17. Calfeutrement protection, imperméabilité et étanchéité des façades

Réalisation de travaux de protection et de réfection des façades par revêtement d'imperméabilisation à base de polymères de classe I1, I2, I3, et systèmes d'étanchéité à base de polymère de classe I4.

Cette activité comprend les travaux de :

- étanchéité des sols d'ouvrage lorsqu'il domine les parties non closes du bâtiment,
- calfeutrement de joints de construction aux fins d'étanchéité à l'eau et à l'air,
- d'isolation thermique par l'extérieur.





#### 18. Menuiseries extérieures

Réalisation de menuiseries extérieures, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé à l'**exclusion des façades rideaux**.

Cette activité comprend les travaux de :

- mise en œuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- cafeutrement sur chantier des joints de menuiserie,
- mise en œuvre des fermetures et de protections solaires intégrées ou non,
- d'habillage et de liaisons intérieures et extérieures.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- vitrerie et de miroiterie,
- alimentations, commandes et branchements électriques éventuels,
- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, feu et de sécurité,
- traitement préventif et curatif des bois.

#### 19. Bardages de façade

Réalisation de bardages par des techniques autres que celles de façades-rideaux par mise en œuvre de clins ou de panneaux, avec ou sans incorporation d'isolant. Cette activité comprend les travaux de vèture.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique.

#### 20. Façades-Rideau

Réalisation de façades-rideaux, quel que soit le matériau utilisé, y compris la mise en place des éléments de remplissage et de façades selon les techniques de vitrage extérieur collé (VEC) ou de vitrage extérieur attaché (VEA).

#### 21. Structures et couvertures textiles

Réalisation de superstructures et couvertures à base de membranes textiles tendues ou gonflées.

Cette activité comprend la réalisation des structures complémentaires en support bois, métal ou autres matières ainsi que tous les éléments d'évacuation d'eaux nécessaires.

### Divisions – Aménagements

#### 22. Menuiseries intérieures

Réalisation de tout travaux de menuiserie intérieure, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé, pour les portes, murs, plafonds, faux plafonds, cloisons, planchers y compris surélevés, parquets y compris pour les sols sportifs, revêtements, escaliers et garde-corps, stands, expositions, fêtes, agencements et mobiliers.

Cette activité comprend les travaux de :

- mise en œuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- habillage et de liaisons intérieures et extérieures.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- vitrerie et de miroiterie,
- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie,
- traitement préventif et curatif des bois.

#### 23. Plâtrerie – Staff – Stuc – Gypserie

Réalisation de plâtrerie, cloisonnement et faux plafonds à base de plâtre.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- menuiseries intégrées aux cloisons,
- le doublage thermique ou acoustique intérieur,
- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie.

#### 24. Serrurerie – Métallerie

Réalisation de serrurerie et métallerie à partir de câbles, de profilés de tôle en tous métaux ou en matériaux de synthèse.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- protection contre les risques de corrosion,
- installation et le raccordement des alimentations électriques et automatismes nécessaires au fonctionnement des équipements,
- mise en œuvre des éléments de remplissage, y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie.

#### 25. Vitrerie – Miroiterie

Réalisation de vitrerie et miroiterie à partir de produits verriers, y compris les produits en résine ou en plastique, les polycarbonates à l'**exclusion des façades-rideaux**.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires d'encadrement des éléments verriers.

#### 26. Peinture

Réalisation de peinture, y compris les revêtements plastique épais ou semi-épais (RPE et RSE), de ravalement en peinture ou par nettoyage, de pose de revêtements souples, textiles, plastiques ou assimilés sur surfaces horizontales et verticales.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- menuiserie,
- revêtements faïence,
- nettoyage, sablage, grenailage,
- isolation acoustique et thermique par l'intérieur et l'extérieur.

**Ne sont pas compris les travaux d'imperméabilisation et d'étanchéité.**

#### 27.

Revêtement de surfaces en matériaux souples et parquets flottants  
Réalisation de parquets collés ou flottants, de revêtements souples, avec ou sans support textile, en tout matériaux plastiques, caoutchouc et produits similaires, ou en bois (feuilles de placage sur kraft ou sur textile, placages collés ou

contreplaqués minces collés) ou tout autre relevant des mêmes techniques de mise en œuvre.

#### 28.

Revêtement de surfaces en matériaux durs – Chapes et sols coulé  
Réalisation de revêtement de surfaces en carrelage ou en tout autre produit en matériaux durs, naturels ou artificiels (**hors agrafages, attaches**), chapes et sols coulés.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- pose de résilient acoustique ou d'isolation sous chape ou formes flottantes,
- étanchéité sous carrelage non immergé,
- protection par imperméabilisation des supports de carrelage et faïence.

#### 29.

Isolation thermique – Acoustique – Frigorifique

Réalisation, y compris leurs revêtements et menuiseries, de :

- isolation thermique de murs, parois, sols, plafonds et toitures de tous ouvrages,
- isolation et de traitement acoustique par la mise en œuvre de matières ou matériaux adaptés,
- isolation frigorifique des locaux de toute capacité et fonctionnant à toutes températures,
- calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils.

### Lots techniques

#### 30.

Plomberie – Installations sanitaire

Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) sanitaires et d'eau chaude (sanitaire et de chauffage), de réseaux de fluide ou de gaz, **hors techniques de géothermie et pose de capteurs solaires intégrés**.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- chapes de protection des installations de chauffage,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel.

#### 31.

Installations thermiques de génie climatique

Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) de chauffage et de refroidissement, y compris de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C), **hors technique de géothermie et pose de capteurs solaires intégrés**.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- chapes de protection des installations de chauffage,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel.

#### 32.

Fumisterie

Réalisation (**hors four et cheminée industriels**) de systèmes d'évacuation des produits de combustion.

Cette activité comprend les travaux de :

- construction et installation d'âtres et foyers,
- construction de socles de chaudières,
- pose sur le sol de carreaux réfractaires et céramiques.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- raccords d'enduits divers,
- calorifugeage des conduits,
- revêtements en carreaux et panneaux de faïence.

#### 33.

Installations d'aérialique et de conditionnement d'air

Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) assurant les fonctions de chauffage, renouvellement et traitement de l'air, de rafraîchissement, **hors technique de géothermie et pose de capteurs solaires intégrés**.

Cette activité comprend les travaux accessoires et nécessaires à l'installation et au fonctionnement de ces installations de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- chapes de protection des installations de chauffage,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel.

#### 34.

Electricité

Réalisation de réseaux de distribution de courant électrique, de chauffage électrique, ainsi que le raccord et l'installation d'appareils électriques (**hors pose de capteurs solaires intégrés**).

Cette activité comprend l'installation de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C) et la pose de dispositifs de protection contre les effets de la foudre.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires :

- de tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- chapes de protection des installations de chauffage.

#### 35.

Four et cheminée industriels

Réalisation d'ouvrage de construction de fours industriels, d'incinération et de crémation y compris leurs cheminées.

#### 36.

Ascenseurs

Réalisation d'ascenseur, de monte-charge, monte-personne, escalier mécanique et trottoir roulant, y compris les organes et équipements nécessaires à leur fonctionnement.

#### 37.

Piscines

Réalisation de piscines y compris les organes et équipements nécessaires à leur utilisation. **hors technique de géothermie et pose de capteurs solaires**.

#### 38.

Maison à ossature bois

Réalisation de l'ensemble des éléments en bois ou dérivé de bois.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autres matériaux,



- menuiserie intérieure et extérieure,
- isolation thermique et acoustique,
- traitement préventif et curatif des bois,
- traitement des bois en œuvre contre les insectes xylophages,
- mise en œuvre de matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers.

39. Géothermie

Réalisation d'installations de chauffage, de rafraîchissement et de production d'eau chaude sanitaire par les techniques utilisant les énergies géothermique et aérothermique, avec tous types de fluides.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- Sondage, forage et terrassement,
- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel,
- chape de protection de l'installation de chauffage ;
- installation de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C).